

L'Observatoire Erasmus +

{notes}

La mobilité européenne et internationale à l'échelle des régions

{ L'éditorial }

Cette nouvelle production de l'Observatoire Erasmus + s'inscrit dans un vaste travail réalisé en collaboration avec Régions de France, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SIES) et les 18 régions françaises. Ce travail a permis d'aboutir à la publication, en octobre 2020, de l'Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale téléchargeable en intégralité sur le site internet de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

Ce rapport d'envergure, sans être un panorama exhaustif au niveau national de la mobilité des étudiants, des chercheurs, des élèves et des stagiaires de la formation professionnelle, répertorie les actions conduites sur les territoires en faveur du développement de la mobilité à des fins d'apprentissage. Il offre également de nombreux exemples d'initiatives déployées dans les territoires par les Régions ou par des acteurs locaux.

Ces Notes n° 14 reprennent la première partie de l'Atlas et proposent une synthèse des principales tendances de la mobilité internationale en France. Vous y trouverez un panorama des principaux flux par région et des analyses qui s'appuient sur les données de l'Agence Erasmus+ et du MESRI.

À la veille du démarrage du nouveau programme Erasmus + 2021-2027, il paraissait important de figer une image nationale des actions menées par les principaux soutiens à la mobilité d'apprentissage et de formation des jeunes et des adultes.

Le nouveau programme, ambitieux, ouvert et responsable, qui devrait voir son budget doublé, multiplier par trois, sur les sept prochaines années, le nombre de bénéficiaires d'une mobilité européenne ou internationale (objectif de 12 millions de citoyens européens). Il aura pour priorité l'insertion des jeunes, particulièrement touchés par la crise économique liée à la pandémie de la COVID 19, et l'inclusion des publics vulnérables, les plus éloignés de la mobilité. En tant qu'acteurs du soutien au développement du capital humain, à la montée en compétences, nous devons aller au cœur des territoires pour lever les barrières psychologiques et académiques des jeunes et des adultes en leur donnant envie d'apprendre autrement, en Europe ou à l'étranger, via un stage en entreprise ou une expérience d'études ou de formation.

Je me réjouis de cette première coopération avec Régions de France et le SIES du MESRI qui n'aurait pu se faire sans l'accord de partenariat qui a été signé avec Régions de France en 2019. Nous aurons à cœur de poursuivre ce travail collaboratif sur les années à venir, d'autant que Régions de France intègre la gouvernance de l'agence nationale Erasmus + à compter de 2021.

Laure Coudret-Laut,
*Directrice de l'Agence Erasmus+ France
/ Éducation Formation*

{ SOMMAIRE }

1	Le contexte de la mobilité internationale	{ 5 }
	1.1 La mobilité sortante	{ 5 }
	1.2 La mobilité entrante	{ 7 }
2	La mobilité internationale entrante des étudiants en France	{ 8 }
	2.1 Pays d'origine	{ 8 }
	2.2 La part des femmes varie selon l'origine et le type d'établissement	{ 10 }
	2.3 Un poids prédominant des universités	{ 11 }
	2.4 Disciplines et cursus à l'université	{ 12 }
	2.5 Répartition territoriale des arrivées dans l'enseignement supérieur français	{ 14 }
3	La mobilité internationale des doctorants et des chercheurs	{ 16 }
	3.1 La mobilité des étudiants en formation doctorale	{ 16 }
	3.2 La mobilité des chercheurs	{ 17 }
4	Les actions du programme européen Erasmus +	{ 17 }
	4.1 Les projets de mobilité et de partenariats de l'enseignement supérieur coordonnés par la France	{ 17 }
	4.2 Évolution et répartition régionale des publics en mobilité entrante et sortante	{ 21 }

{ Introduction }

L'europanisation et l'internationalisation des établissements et des Régions leur permettent de développer des partenariats, d'enrichir leurs échanges et leurs savoirs, d'adapter leurs modèles de formation, tout en améliorant l'employabilité, l'insertion et le développement personnel des publics mobiles. Qu'elle soit entrante ou sortante, la mobilité constitue donc un outil de rayonnement et de promotion fondamental autant à l'échelle des établissements qu'à celle des territoires. Bien orientée, elle peut également constituer un facteur favorisant l'inclusion.

La mobilité internationale se présente sous différents aspects. La mobilité entrante concerne les étudiants en mobilité internationale qui viennent étudier en France ; la mobilité sortante bénéficie aux étudiants français passant une période d'études ou de stage à l'étranger. Les mobilités diplômantes permettent d'acquérir un diplôme du pays d'accueil, alors que dans les mobilités d'échange et de crédits, représentées dans ces Notes par le programme européen Erasmus +, la période à l'étranger est souvent plus courte et l'étudiant est diplômé par son pays d'envoi.

Les principaux financeurs de la mobilité internationale sont l'Union européenne, l'État et

les Régions (cf. La mobilité internationale des étudiants - septembre 2019, Cour des comptes). L'État consacre deux fois plus de dépenses pour la mobilité entrante que pour la mobilité sortante, alors qu'à l'inverse, les régions privilégient dans l'ensemble la mobilité sortante. De son côté, l'Union européenne finance, depuis 1987, la mobilité sortante et a renforcé, depuis 2015, le financement de la mobilité entrante hors Europe.

Ces Notes n° 14 synthétisent les principales tendances de la mobilité internationale en France et dressent un panorama des principaux flux par région. Dans un premier temps, après la présentation du contexte international, sont détaillées les caractéristiques de la mobilité des chercheurs et celle des étudiants venant étudier en France. Dans un second temps, une présentation est faite des résultats nationaux et régionaux du programme européen Erasmus +, puis de l'évolution des mobilités financées dans le cadre de ce programme, autant en termes d'arrivées en France que de départs vers l'Europe et l'étranger. Afin de faire écho aux différents dispositifs financés par les Régions, les résultats sont fournis à la fois pour les étudiants, le personnel de l'enseignement supérieur et les apprenants de la formation professionnelle.

La mobilité étudiante dans le monde



• En 2016-2017, la France demeure le sixième pays d'origine des étudiants en mobilité diplômante à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne, la Corée du Sud et le Vietnam.
Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale est estimé à 89 400, un effectif en hausse de 16,6 % par rapport à 2012-2013.



• Le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en France a progressé de + 19 % entre 2013 et 2018 pour atteindre 284 000 étudiants en 2018-2019.



• En termes de répartition sur le territoire français, **l'Ile-de-France accueille, en 2018-2019, plus d'un tiers des étudiants en mobilité internationale**, en particulier à **Paris** qui concentre un étudiant mobile sur cinq.

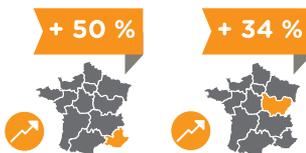
• Entre 2013 et 2018, une **forte hausse des inscriptions des étudiants en mobilité internationale est observée en Hauts-de-France, Centre-Val de Loire et Grand Est** (autour de 27 % en 5 ans contre 19 % pour l'ensemble des régions françaises). La région Auvergne-Rhône-Alpes se maintient comme un territoire qui accueille également beaucoup d'étudiants.

Le programme européen Erasmus +



• Ainsi, en rapprochant ces résultats des effectifs estimés par l'UNESCO, **près d'un étudiant français sur deux en mobilité sortante bénéficie d'un financement Erasmus +** (49 % sur l'année 2016-2017). En ce qui concerne la mobilité entrante, les étudiants bénéficiant du programme Erasmus + représentent environ un étudiant entrant sur dix.

• Dans le secteur de l'enseignement supérieur



Sud-PACA et Bourgogne-Franche-Comté sont les territoires le plus dynamiques en termes de mobilité sortante avec des hausses de + 50 % et + 34 % depuis 2015. Malgré son flux déjà très élevé, le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes présente également une évolution au-dessus de la moyenne française avec + 29 %. Bien que les effectifs soient faibles, les dynamiques sont également très élevées dans les Départements ou Régions d'Outre-Mer. Depuis 2015-2016, la Guadeloupe a multiplié par 2,5 le nombre d'étudiants en mobilité sortante et La Réunion par 2.

• Dans le secteur de la formation professionnelle



• **Les territoires les plus dynamiques en termes de mobilité sortante sont l'Ile-de-France (20 % des départs), la Nouvelle-Aquitaine (12 % des départs) et Auvergne Rhône-Alpes (13 %).** En termes d'évolution, les croissances les plus fortes sont dans les régions Sud-PACA (+ 92 %), Occitanie (+ 70 %), Hauts-de-France (+ 56 %), Normandie (+ 49 %) et Bourgogne-Franche-Comté (+ 43 %).



• En termes d'arrivées dans le secteur de la formation, les premières régions sont **l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine avec respectivement 19 % et 17 % des arrivées du secteur, suivies par Sud-PACA (15 %).**

{ Méthode }

Les informations complètes relatives à la méthode utilisée et aux champs de données considérées sont présentées dans l'Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale, disponible à l'adresse suivante :

<https://agence.erasmusplus.fr/mediatheque>

Les données exploitées ici proviennent de différentes sources :

- L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)
- La sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)
- La Commission européenne

• Les données de l'ISU

Les informations de l'ISU présentées ici sont issues d'une extraction des données du site UIS.Stat réalisée le 10 avril 2020. Les données françaises sont collectées sur le périmètre de la France métropolitaine et des DROM. Ces données concernent l'ensemble de l'enseignement supérieur, du cycle court au doctorat (excluant certains brevets de maîtrise et d'état et les habilitations à diriger des recherches). L'année 2017 correspond à l'année académique 2016-2017.

L'ISU estime le nombre d'étudiants en mobilité sortante par cumul des effectifs d'étudiants en mobilité entrante par pays et nationalité. Le périmètre exact dépend donc des données disponibles.

• Les données du MESRI

Les données présentées proviennent de différentes sources : le système d'information SISE, des enquêtes menées par le MESRI-SIES auprès

des établissements d'enseignement supérieur, des données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-DEPP, des enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture. Les données sont collectées sur le périmètre de la France métropolitaine et des DROM.

Les données les plus récentes portant sur l'année académique 2018-2019, le Royaume-Uni est intégré à l'Union européenne (UE) dans les tableaux sur l'origine des étudiants. Les chiffres présentés par région et académie font référence à celles de l'établissement d'enseignement.

• Les données de la Commission européenne concernant le programme Erasmus +

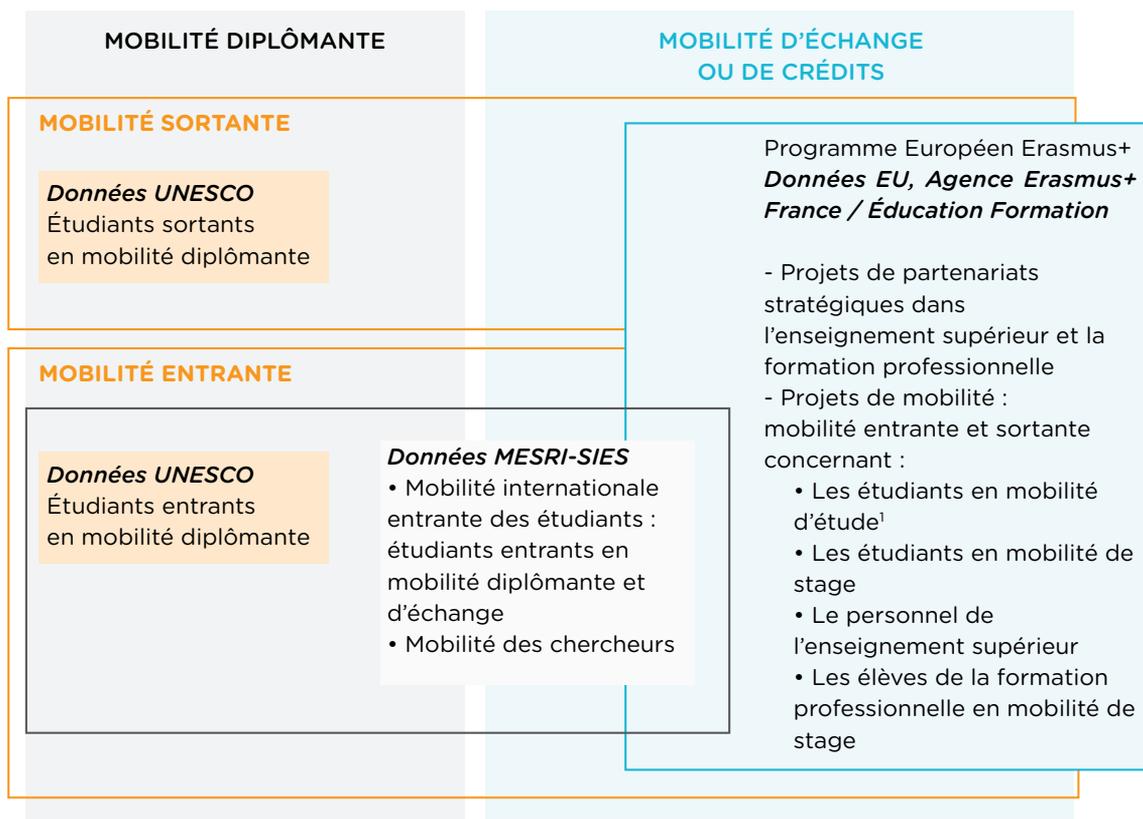
Les analyses réalisées ici sont fondées sur deux types des données :

- Les informations relatives aux projets financés par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation, pour les secteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Les projets coordonnés à l'étranger et ainsi financés par une autre agence européenne ne sont pas pris en compte.
- Les informations relatives aux publics mobiles, qu'ils soient entrants ou sortants. Cette partie de l'analyse se concentre sur trois publics : les étudiants, le personnel de l'enseignement supérieur et les apprenants de l'EFP.

Les informations présentées dans ce rapport sont issues d'une extraction réalisée le 20 janvier 2020. Il est possible que des mises à jour concernant des projets 2019 aient eu lieu depuis. Les chiffres présentés par pays ou par région font référence à l'adresse de l'organisme d'envoi ou d'accueil (et non pas à celle de la personne mobile).



• Champ des données



• Définitions / signes et conventions utilisés

L'ensemble des concepts et signes utilisés ici sont définis dans le rapport complet de l'étude téléchargeable en version numérique à l'adresse suivante, dans la section « Études, bilans et rapports » : <https://agence.erasmusplus.fr/mediatheque/>

{1}

Le contexte de la mobilité internationale

{1.1}

La mobilité sortante

• Origine et progression de la mobilité internationale étudiante

En quatre ans, la population étudiante mondiale a progressé de 11 %, passant de 201 millions à 223

millions entre 2012-2013 et 2016-2017. La mobilité étudiante internationale diplômante concerne 5,3 millions d'étudiants en 2016-2017, soit 2,4 % de la population étudiante totale.

- Le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans le monde a connu une progression de **25 % entre 2012 et 2016**. La croissance la plus importante concerne l'**Asie et l'Océanie**, 57 % des étudiants en sont originaires en 2016-2017.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE ESTIMÉ D'ÉTUDIANTS INSCRITS À L'ÉTRANGER
PAR RÉGION D'ORIGINE**

Origines	2012-2013		2014-2015		2016-2017		Évolutions	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Évolution sur 2 ans (2014-2016)	Évolution sur 4 ans (2012-2016)
Asie & Océanie	2 294 000	54	2 686 500	56	3 034 200	57	13 %	32 %
Union Européenne (UE)	781 900	19	794 500	17	850 000	16	7 %	9 %
Amérique	435 800	10	474 800	10	532 500	10	12 %	22 %
Afrique Subsaharienne	386 300	9	453 700	9	486 300	9	7 %	26 %
Europe hors UE	231 400	6	264 200	6	277 100	5	5 %	20 %
Maghreb	101 500	2	112 500	2	129 000	3	15 %	27 %
Total	4 231 000	100	4 786 200	100	5 309 200	100	11 %	25 %

Nb : afin de compenser les informations manquantes sur certains pays, les effectifs sont recalculés en rapportant la part d'étudiants originaires de chaque zone au total estimé d'étudiants mobiles (5 309 200 pour 2016-2017).



- En 2016-2017, la France demeure le sixième pays d'origine des étudiants en mobilité diplômante à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne, la Corée du Sud et le Vietnam. Le **nombre d'étudiants français en mobilité internationale** est estimé à **89 400**, un effectif en hausse de 16,6 % par rapport à 2012-2013.

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités « entrante » et « sortante » par rapport aux autres pays avec un flux net de + 169 000 étudiants en

mobilité internationale, le flux net correspondant au nombre d'étudiants étrangers entrant en France moins le nombre d'étudiants français partant à l'étranger.

NOMBRE ESTIMÉ D'ÉTUDIANTS INSCRITS À L'ÉTRANGER SELON LEUR PAYS D'ORIGINE

Origine (1)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Chine	719 400	770 700	819 700	868 100	928 100
Inde	190 600	216 000	257 000	304 000	332 000
Allemagne	120 500	118 500	117 100	118 100	122 200
République de Corée	113 900	110 100	107 900	105 500	105 400
Vietnam	56 000	59 500	68 000	82 700	94 700
France	76 700	82 100	86 700	90 800	89 400
États-Unis	75 600	78 000	80 500	84 000	86 600
Nigéria	63 900	79 500	92 500	96 700	85 300
Kazakhstan	54 200	67 000	78 300	90 200	84 700
Arabie saoudite	75 000	84 200	86 200	90 200	84 300
Ukraine	42 500	49 900	68 200	77 400	77 600
Autres pays	2 642 700	2 779 900	2 924 000	3 084 100	3 219 000
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 231 000	4 495 200	4 786 200	5 091 900	5 309 200

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger en 2016-2017.

• **Destinations des étudiants français**

Les principales destinations des étudiants français à l'étranger sont le Canada (15 900), le Royaume-Uni (13 100), la Belgique (10 600), la

Suisse (10 200) et l'Allemagne (7 100). Ces cinq destinations concentrent à elles seules 56 800 étudiants français à l'étranger, soit près de deux tiers des étudiants français mobiles en 2016-2017.

• **RÉPARTITION DU NOMBRE ESTIMÉ D'ÉTUDIANTS FRANÇAIS INSCRITS À L'ÉTRANGER PAR PAYS D'ACCUEIL**



{1.2}

La mobilité entrante

258 400



• En 2016-2017, le nombre d'étudiants en mobilité internationale en France est estimé à plus de **258 400**, soit **10 % de l'ensemble de la population étudiante** en France et près de 5 % du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde.

Entre 2012-2013 et 2016-2017, cet effectif est en hausse de 13 %. Pour la première année depuis cette date, la France descend à la cinquième place des pays d'accueil des étudiants en mobilité

internationale derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne qui se hausse devant la France, à la deuxième place des pays d'accueil non anglophones.

NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE INSCRITS PAR PAYS D'ACCUEIL

Destination (1)	Effectifs			Évolution des effectifs		Rang	
	2012-2013	2014-2015	2016-2017	Sur 2 ans en % (2014-2016)	Sur 4 ans en % (2012-2016)	2014 - 2015	2016 - 2017
États-Unis	784 400	907 300	984 900	8,6	25,6	1	1
Royaume-Uni	416 700	430 800	435 700	1,1	4,6	2	2
Australie	249 900	294 400	381 200	29,5	52,6	3	3
Allemagne	196 600	228 800	258 900	13,2	31,7	5	4
France	228 600	239 400	258 400	7,9	13,0	4	5
Russie	n.d.	(2) 226 400	250 700	10,7	n.d.	6	6
Canada	(3) 151 200	(3) 171 600	210 000	22,4	38,8	7	7
Japon	135 800	132 000	164 300	24,5	21,0	8	8
Chine	96 400	123 100	157 100	27,6	63,0	9	9
Autres pays	1 971 300	2 032 400	2 208 100	8,6	12,0		
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 231 000	4 786 200	5 309 200	10,9	26		

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits en 2016-2017. Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France affinera sa définition d'étudiants en mobilité internationale par celle d'étudiants en mobilité diplômante.

2. Inclut les données d'une autre catégorie.

3. Estimation nationale.

{2}

La mobilité internationale entrante des étudiants en France



• Le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en France a progressé de **+ 19 % entre 2013 et 2018 pour atteindre 284 000 étudiants en 2018-2019.**

{2.1}

Zone d'origine

- Près d'un étudiant sur deux est issu du continent africain

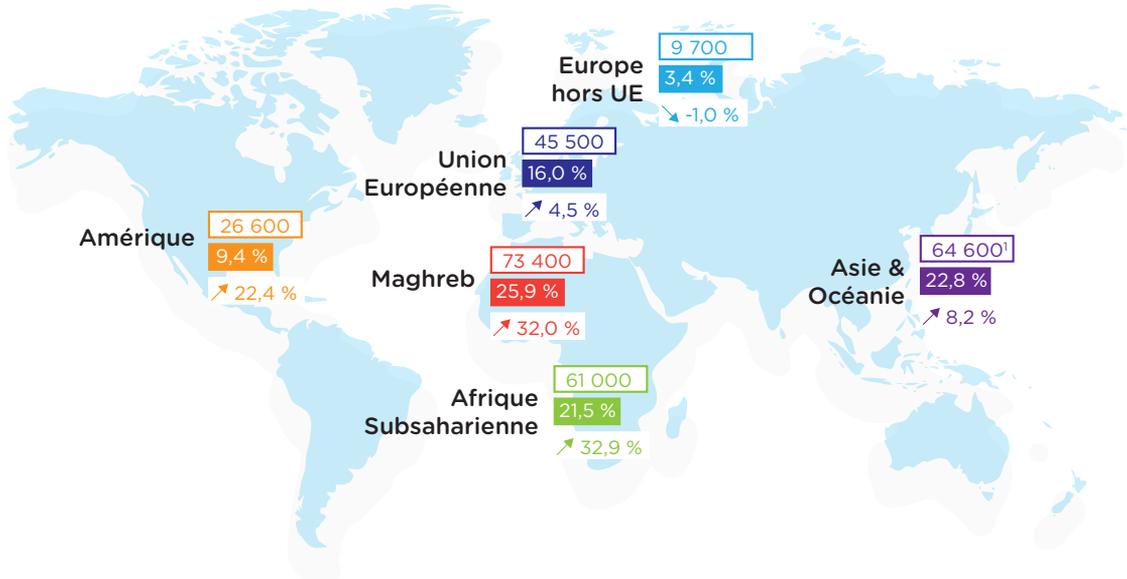


• En 2018-2019, **un étudiant étranger en mobilité internationale sur cinq venant en France est originaire du continent européen, et près d'un sur deux est issu du continent africain** : 26 % d'entre eux viennent du Maghreb et 22 % de l'Afrique subsaharienne. Enfin, 23 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain.

Entre 2013 et 2018, le nombre d'étudiants en mobilité internationale originaires d'Afrique Subsaharienne et du Maghreb a particulièrement

augmenté (respectivement + 33 % et + 32 %) alors que l'effectif d'étudiants originaires d'Europe hors UE est le seul à avoir baissé (- 1 %).

• ORIGINE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE EN FRANCE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2018-2019



1. Seulement 500 étudiants étrangers en mobilité internationale sont originaires d'Océanie (0,2% de l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale).



Les étudiants marocains sont les plus représentés en France en 2018-2019 (34 900 étudiants, soit 12 %), devant les étudiants chinois (26 300, soit 9 %) et algériens (26 000, soit 9 %). La part des étudiants italiens, tunisiens et sénégalais en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur français est respectivement de 4 %, 3,9 %, 3,8 %, ce qui représente environ 11 000 étudiants.

Entre 2013 et 2018, les hausses ont été particulièrement élevées pour les étudiants indiens (+ 138 %), ivoiriens (+ 92 %) et congolais (63 %). À l'opposé, les étudiants allemands et chinois en mobilité internationale enregistrent une baisse de respectivement - 8 % et - 7 % entre 2013 et 2018.

TOP 25 ET ÉVOLUTION DES PAYS D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE EN FRANCE EN 2018-2019

Rang	Pays	Effectif	Pourcentage	Évolution en % entre 2013 et 2018
1	Maroc	34 900	12,3	32,6
2	Chine	26 300	9,3	-6,6
3	Algérie	26 000	9,2	48,4
4	Italie	11 400	4,0	42,4
5	Tunisie	11 100	3,9	10,2
6	Sénégal	10 900	3,8	38,2
7	Cote D'ivoire	7 100	2,5	91,5
8	Allemagne	7 000	2,5	-7,5
9	Espagne	6 300	2,2	20,9
10	États-Unis	5 600	2,0	28,2
11	Cameroun	5 400	1,9	3,7
12	Liban	5 400	1,9	30,8
13	Inde	5 300	1,9	137,7
14	Vietnam	5 000	1,8	-11,8
15	Brésil	5 000	1,8	9,9
16	Gabon	4 000	1,4	13,5
17	Colombie	3 800	1,4	31,1
18	Guinée	3 600	1,3	11,9
19	Russie	3 600	1,3	-11,0
20	Congo	3 400	1,2	62,7
21	Madagascar	3 200	1,1	1,9
22	Bénin	3 100	1,1	50,8
23	Mexique	2 900	1,0	22,3
24	Roumanie	2 900	1,0	-27,4
25	République de Corée	2 800	1,0	21,3
	Autres	77 900	27,4	13,1
	Total	283 700	100	18,7

{2.2}

La part des femmes varie selon l'origine et l'établissement

La part des femmes est élevée parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale originaires d'Europe hors UE et d'UE (respectivement 68 % et 62 %). Elle est bien plus faible parmi les étudiants originaires d'Afrique subsaharienne (40 %) et du Maghreb (47 %) au regard de celle de l'ensemble des étudiants mobiles (52 %).

Dans l'ensemble, seulement 34 % des étudiants

en mobilité internationale inscrits en écoles d'ingénieur sont des femmes, contre 53 % à l'université et en écoles de commerce.

À l'université, les femmes originaires d'Afrique subsaharienne sont proportionnellement peu nombreuses (39 %) alors que la part des femmes issues de l'Union européenne (UE) et de l'Europe hors UE est élevée (66 et 70 %).

ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES EN MOBILITÉ INTERNATIONALE PAR RÉGION D'ORIGINE ET PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT EN FRANCE EN 2018-2019 (%)

	Universités	Écoles d'ingénieur	Écoles de commerce	Ensemble
Amérique	59,1	32,3	53,2	55,7
Afrique subsaharienne	39,4	30,8	51,8	39,8
Maghreb	48,0	35,1	46,6	47,0
Asie & Océanie	58,6	34,5	58,4	56,4
Europe hors UE	70,1	46,9	61,2	67,5
Union Européenne (UE)	66,4	34,4	45,5	61,7
Total	52,6	34	52,6	51,5

{2.3}

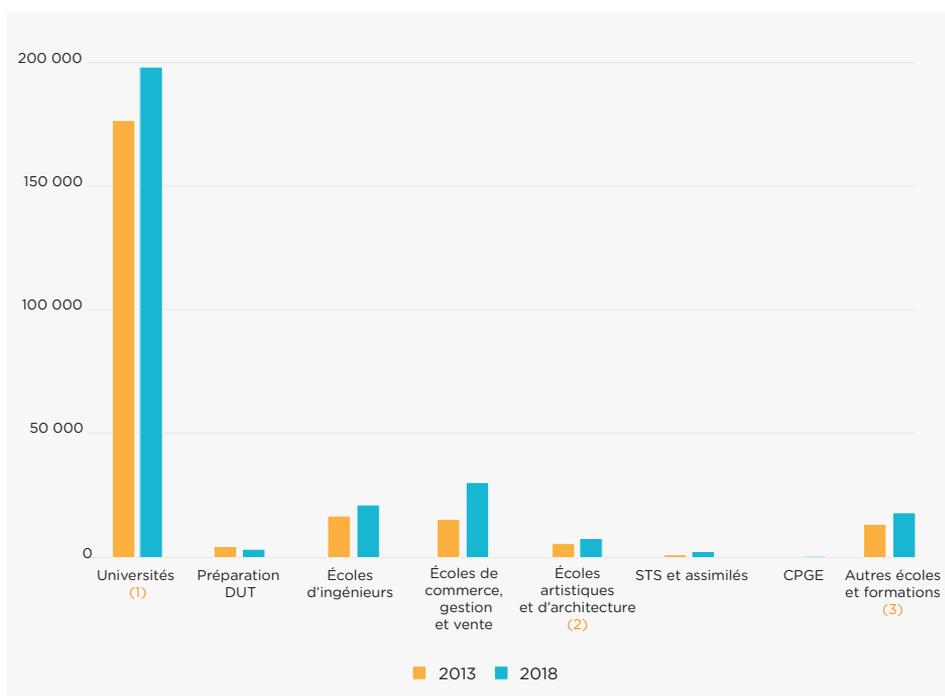
Un poids prédominant des universités

À la rentrée 2018-2019, sept étudiants étrangers en mobilité internationale sur dix s'inscrivent à l'université, soit 198 400 étudiants, 11 % s'inscrivent en écoles de commerce, gestion et vente et 8 % en écoles d'ingénieur. Mais ils ne sont que 2 % à s'inscrire dans les filières courtes, à savoir les préparations à un diplôme universitaire de technologie (DUT) et les sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés, et moins de 1 % en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Entre 2013 et 2018, les étudiants mobiles sont plus nombreux dans toutes les formations sauf dans les préparations DUT (- 16 % en cinq ans).

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits en STS et assimilés est en forte hausse (+ 94 % en cinq ans). Le nombre d'étudiants mobiles en écoles de commerce, gestion et vente est aussi en forte augmentation (+ 81 % en cinq ans), leur part croît de 7 % en 2013 à 11 % en 2018.

• ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE PAR FORMATION (2013-2018)



Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en universités et partenariats.
 2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture.
 3. Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, les écoles de journalisme et littéraires et autres écoles privées. Données provisoires en 2018-2019 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2017-2018)

{2.4}

Disciplines et cursus à l'université

En 2018-2019, à l'instar des étudiants français et étudiants étrangers résidents, les étudiants étrangers en mobilité internationale étudient principalement en sciences et en lettres, sciences humaines et sociales (respectivement 31 %), mais s'inscrivent proportionnellement plus en économie, AES et en sciences que les étudiants français ou résidents (respectivement + 6 points et + 13 points dans ces deux filières). À l'inverse, ils sont largement moins nombreux à s'inscrire dans les filières de santé (- 9 points).

À l'université, 31 % des étudiants d'Afrique subsaharienne et 45 % des Maghrébins

privilégient les sciences. Parmi les Américains, plus de la moitié étudie en lettres et sciences humaines et 20 % en STAPS. Les étudiants asiatiques et d'Océanie s'orientent de façon assez homogène vers des filières de lettres, sciences humaines et sociales (36 %) et de sciences (31 %). Les Européens (UE et hors UE) étudient principalement en lettres, sciences humaines et sociales (respectivement 44 et 43 %).

Dans les filières universitaires sciences et économie ou AES, près d'un étudiant sur cinq est mobile, contre seulement 3 % et 6 % des étudiants dans les filières STAPS et santé.

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE PAR DISCIPLINE ET ORIGINE DANS LES UNIVERSITÉS EN 2018-2019

	Droit	Économie AES	Lettres, Sciences humaines et Sociales	Sciences	STAPS	Santé	Total
Amérique (%)	12,5	12,8	50,9	20,5	0,5	2,8	100
Afrique subsaharienne (%)	19,9	22,0	21,0	31,3	0,3	5,7	100
Maghreb (%)	5,0	19,4	19,8	44,8	0,9	10,2	100
Asie & Océanie (%)	6,5	20,7	36,4	31,0	0,3	5,1	100
Europe hors UE (%)	12,3	17,4	43,0	20,8	1,0	5,5	100
Union Européenne (UE) (%)	14,5	10,8	44,3	17,0	2,1	11,3	100
Non renseignés (%)	12,5	21,9	50,0	12,5	-	3,1	100
Effectif d'étudiants étrangers en mobilité internationale	22 300	36 200	60 900	62 500	1 600	14 900	198 400
Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale (%)	11,2	18,2	30,7	31,5	0,8	7,5	100
Effectif d'étudiants français et étudiants étrangers résidents	184 400	155 800	445 300	238 600	55 100	217 600	1 296 800
Répartition des étudiants français et étudiants étrangers résidents (%)	14,2	12,0	34,3	18,4	4,2	16,8	100
Effectif de l'ensemble des étudiants	206 700	192 000	506 300	301 100	56 700	232 500	1 495 200
Répartition de l'ensemble des étudiants (%)	13,8	12,8	33,9	20,1	3,8	15,6	100
Part des étudiants en mobilité internationale dans l'ensemble des étudiants (%)	10,8	18,8	12,0	20,8	2,8	6,4	13,3

Champ : France métropolitaine + DROM, Universités y compris les formations d'ingénieurs en universités et formations d'ingénieurs en partenariats (exclusion des IUT)

En 2018-2019, sept étudiants en mobilité internationale sur dix sont accueillis dans les universités. Ainsi, 13,3 % des étudiants inscrits à l'université sont mobiles. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 9,9% des inscrits en licence, 15,7 % en master et 39,5 % en doctorat. La part des étudiants en mobilité diplômante parmi les étudiants en mobilité internationale augmente

légèrement avec le degré d'études : 88,3 % en licence, 90,7 % en master et 94,7 % en doctorat.

À l'université, près d'un étudiant mobile sur six est originaire de l'Union européenne (16,1 %), un sur deux est africain (52,5 %) et un sur cinq est asiatique ou d'Océanie (19,2 %). Les étudiants originaires d'Asie et d'Océanie sont surreprésentés en cursus de doctorat (30,2 %), tandis que 57,9 % des étudiants en master sont africains.

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE PAR CURSUS ET ORIGINE EN 2018-2019

	Licence		Master		Doctorat		Total	
	Effectifs étudiants en mobilité internationale	Part mobilité diplômante (%)	Effectifs étudiants en mobilité internationale	Part mobilité diplômante (%)	Effectifs étudiants en mobilité internationale	Part mobilité diplômante (%)	Effectifs étudiants en mobilité internationale	Part mobilité diplômante (%)
Amérique	7 000	76,0	7 400	82,3	2 800	94,3	17 200	81,7
Afrique subsaharienne	21 900	98,5	21 800	98,3	3 500	96,3	47 100	98,2
Maghreb	22 100	99,3	21 000	96,7	4 000	92,4	57 000	97,4
Asie & Océanie	16 700	86,1	14 600	89,2	6 800	96,3	38 100	89,1
Europe hors UE	3 100	83,8	2 900	86,3	1 000	93,2	6 900	86,2
Union Européenne (UE)	14 100	64,7	13 500	71,8	4 500	93,5	32 000	71,7
Non renseignés	-	87,5	-	100	-	100,0	-	93,8
Effectif d'étudiants étrangers en mobilité internationale	84 800	88,3	91 100	90,7	22 500	94,7	198 400	90,1
Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale (%)	42,8		45,9		11,3		100	
Effectif d'étudiants français et étudiants étrangers résidents	773 800	-	488 700	-	34 400	-	1 296 800	
Répartition des étudiants français et étudiants étrangers résidents (%)	59,7		37,7		2,6		100	
Effectif de l'ensemble des étudiants	858 600	-	579 800	-	56 800	-	1 495 200	
Répartition de l'ensemble des étudiants (%)	57,4		38,8		3,8		100	
Part des étudiants en mobilité internationale dans l'ensemble des étudiants (%)	9,9		15,7		39,5		13,3	

{2.5}

Répartition territoriale des arrivées dans l'enseignement supérieur français

Les étudiants mobiles s'inscrivent principalement dans les académies disposant d'une offre de formation diversifiée et dans les académies frontalières.

En 2018-2019, les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes attirent près de la moitié de la mobilité internationale étudiante.

Elle est suivie d'Auvergne-Rhône-Alpes (14 % des étudiants en mobilité internationale y sont inscrits), d'Occitanie (9,2 %) et de Grand Est (9 %). À l'inverse, la Corse et les DROM accueillent un faible nombre d'étudiants mobiles (moins de 0,2 %).



- En termes de répartition sur le territoire français, **l'Île-de-France accueille, en 2018-2019, plus d'un tiers des étudiants en mobilité internationale**, en particulier à **Paris** qui concentre un étudiant mobile sur cinq.



- Entre 2013 et 2018, une **forte hausse des inscriptions des étudiants en mobilité internationale est observée en Hauts-de-France, Centre-Val de Loire et Grand Est** (autour de 27 % en 5 ans, contre 19 % pour l'ensemble des régions françaises).



• RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE PAR ACADÉMIE EN 2018-2019

RÉGION	ACADÉMIES	EFFECTIFS	POIDS DANS L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE (%)	PART DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS DE L'ACADÉMIE	ÉVOLUTION ENTRE 2013 ET 2018 (EN %)
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		39 700	14,0	11,6	22,8
	CLERMONT-FERRAND	4 500	1,6	9,5	1,2
	GRENOBLE	11 500	4,1	12,1	28,5
	LYON	23 700	8,4	11,8	25,3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		6 200	2,2	7,7	7,5
	BESANÇON	3 100	1,1	9,1	3,1
	DIJON	3 100	1,1	6,7	12,4
BRETAGNE	RENNES	10 300	3,6	8,0	10,6
CENTRE-VAL DE LOIRE	OLEANS-TOURS	5 100	1,8	8,1	26,6
CORSE	CORSE	200	0,1	3,4	4,5
GRAND-EST		25 500	9,0	12,2	26,6
	NANCY-METZ	9 900	3,5	11,7	35,2
	STRASBOURG	11 600	4,1	14,3	23,6
	REIMS	4 100	1,4	9,4	16,2
HAUTS-DE-FRANCE		19 400	6,8	8,5	27,2
	LILLE	15 500	5,5	8,6	32,6
	AMIENS	3 900	1,4	7,9	9,1
ILE-DE-FRANCE		96 400	34,0	13,7	15,6
	PARIS	54 900	19,4	15,6	14,6
	CRÉTEIL	18 200	6,4	12,0	3,7
	VERSAILLES	23 300	8,2	11,6	29,6
NORMANDIE		8 300	2,9	8,0	15,4
	CAEN	2 200	0,8	5,2	21,9
	ROUEN	6 100	2,1	9,9	13,2
NOUVELLE-AQUITAINE		18 600	6,6	8,9	19,1
	BORDEAUX	11 300	4,0	8,5	27,0
	POITIERS	5 200	1,9	10,2	10,4
	LIMOGES	2 000	0,7	8,5	5,2
OCCITANIE		26 200	9,2	10,5	15,1
	MONTPELLIER	12 900	4,6	11,5	20,8
	TOULOUSE	13 300	4,7	9,7	10,0
PAYS DE LA LOIRE	NANTES	9 100	3,2	6,8	10,3
SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		17 300	6,1	10,1	23,8
	AIX-MARSEILLE	9 500	3,3	8,6	15,7
	NICE	7 800	2,8	12,7	35,2
France métropolitaine		282 400	99,5	10,7	18,5
GUADELOUPE	GUADELOUPE	200	0,1	1,7	16,9
GUYANE	GUYANE	400	0,1	8,5	885,3
LA RÉUNION	LA RÉUNION	500	0,2	2,1	49,2
MARTINIQUE	MARTINIQUE	200	0,1	2,6	35,5
MAYOTTE	MAYOTTE	100		3,7	254,3
France métro + DROM		283 700	100,0	10,6	18,8

{3}

La mobilité internationale des doctorants et des chercheurs

{3.1}

La mobilité des étudiants en formation doctorale

En France, les inscriptions en doctorat sont en baisse depuis 2009. Cette baisse s'explique, au moins en partie, par la réduction de la durée moyenne des thèses depuis 2010, qui affecte mécaniquement le volume annuel d'étudiants en formation doctorale.

Néanmoins, la France, forte de l'excellence et de la renommée mondiale de sa recherche, se classe en sixième position pour la proportion d'étrangers en mobilité internationale parmi ses doctorants en 2016-2017.

Avec 40 % de doctorants étrangers, contre 26 % aux États-Unis, la France est l'un des pays les plus attractifs en matière de formation doctorale. Elle se situe très largement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE et de l'Union européenne

(22 %), mais derrière le Royaume-Uni (42 %) et les Pays-Bas (43 %).

En 2016-2017, la Chine (2 600 doctorants), l'Italie (2 000), la Tunisie (1 800), l'Algérie (1 500) et le Liban (1 600) sont les cinq premiers pays d'origine des doctorants en France en 2016-2017. Si l'ordre a changé, le classement a peu évolué depuis 2012-2013. Parmi les 20 premières nationalités, on note les fortes progressions des doctorants espagnols (+ 90 % entre 2012-2013 et 2016-2017), italiens (+ 38 %), mexicains (+ 37 %) et ivoiriens (+ 28 %). À l'inverse, on observe une diminution des doctorants roumains (- 27 % entre 2012-2013 et 2016-2017), sénégalais (- 25 %), tunisiens (- 24 %) et algériens (- 19 %).

NOMBRE ESTIMÉ D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE INSCRITS EN DOCTORAT OU DIPLÔME ÉQUIVALENT EN FRANCE

Pays d'origine (1)	2012-2013	2016-2017	Évolution sur 4 ans en % (2012-2016)
Chine	2 400	2 600	8
Italie	1 500	2 000	38
Tunisie	2 300	1 800	-24
Liban	1 500	1 600	1
Algérie	1 900	1 500	-19
Maroc	1 100	1 100	1
Brésil	800	900	18
Vietnam	1 000	800	-15
Espagne	400	700	90
Iran	600	600	-8
Allemagne	500	600	13
Russie	500	500	9
Inde	400	500	29
Colombie	500	500	-1
Sénégal	700	500	-25
Cameroun	500	500	0
Mexique	300	400	37
Grèce	400	400	-2
Côte d'Ivoire	300	400	28
Roumanie	500	300	-27
Autre pays	9 900	8 400	-15
Ensemble des pays	27 800	26 500	-4

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger en 2016-2017.

Source : État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n° 12 et Regards sur l'éducation 2019 (OCDE)

{3.2}

La mobilité des chercheurs¹

Le nombre de chercheurs mobiles (entrants et sortants) est difficilement quantifiable de par la diversité des structures d'accueil (organismes de recherche public, entreprises...), des programmes de financement et des types de séjours.

En 2017, on dénombre 8 % de chercheurs et enseignants-chercheurs (hors doctorants) de nationalité étrangère dans le secteur public² ; ils étaient 5 % dans les entreprises (chiffres 2015).

Entre 2015 et 2017, la France occupe le deuxième rang en matière de collaboration internationale avec plus de 59 % des publications impliquant au moins une institution à l'étranger, après le Royaume-Uni et devant l'Allemagne. Sur la même période, la France est 7e pays par le nombre de publications scientifiques auxquelles elle participe. Les pays de l'Union européenne et les États-Unis sont ses premiers partenaires.

La France est investie dans plusieurs programmes

de financement de la recherche à un niveau international, et plus particulièrement européen.

Entre 2013 et 2018, la France a perçu 4,2 Md€, soit 11 % des financements alloués. Elle conserve sa troisième place historique au classement de pays bénéficiaires des crédits européens en faveur de la recherche et de l'innovation, derrière l'Allemagne (15,4 %) et le Royaume-Uni (13,9 %). À seulement 10,1 % en 2013, cette proportion tend à progresser depuis le début du programme H2020. La recherche sur le nucléaire et celle sur l'espace constituent les domaines de prédilection de la France. L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie restent ses principaux partenaires.

Entre janvier 2014 et septembre 2018, les équipes françaises ont répondu à 471 des 533 appels à projets et ont obtenu un taux de réussite de 17,2 %, soit 2,5 points de plus que le taux de réussite moyen. En termes de réussite, la France se place ainsi devant l'Allemagne et le Royaume-Uni (respectivement 16,4 % et 15 %).

{4}

Les actions du programme européen Erasmus +

Cette partie présente les actions du programme européen de mobilité Erasmus + au cours de l'année 2019, leur répartition territoriale, ainsi que les différentes dynamiques régionales. Dans un premier temps, sont présentés les effectifs de projets coordonnés par des établissements français et les budgets correspondants. Deux

secteurs sont considérés, celui de l'enseignement supérieur et celui de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP). Dans un second temps, le détail des effectifs des personnes mobiles, leur profil, leurs origines et destinations est présenté par région, que ce soit pour la mobilité entrante ou sortante.

{4.1}

Les projets de mobilité et les projets de partenariats de l'enseignement supérieur coordonnés par la France

Entre 2015 et 2019, le nombre de projets Erasmus + coordonnés en France a augmenté de 35 %, grâce à un financement en hausse de 72 % sur les quatre années, en suivant une nette accélération sur les années les plus récentes. Les projets de mobilité ont augmenté de 33 % sur la période, avec un financement en hausse de 74 %, tandis que les projets de partenariats⁴ ont crû de 73 %, avec un budget en hausse de 55%.

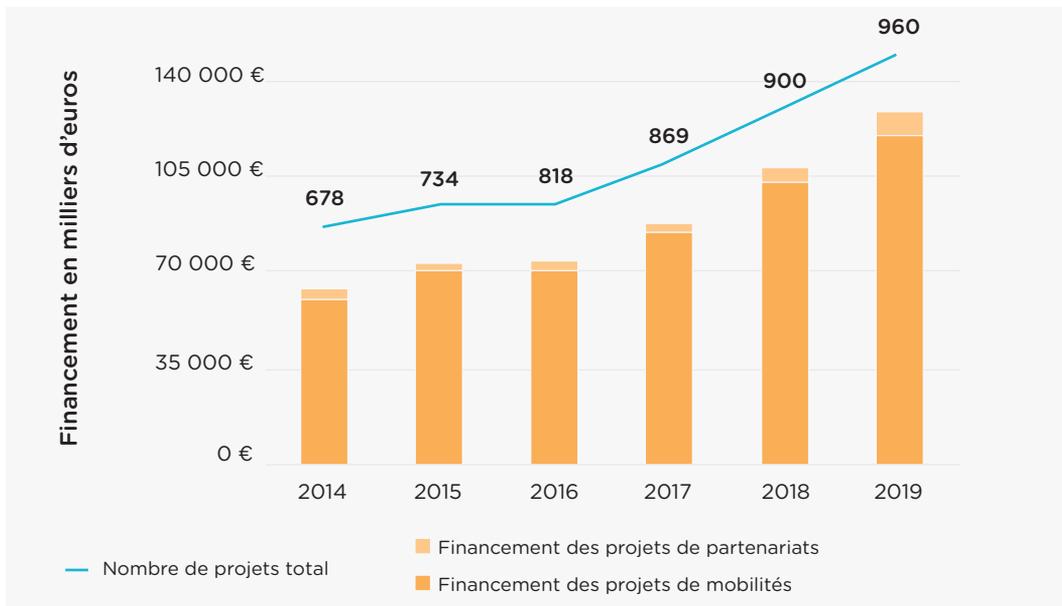
Dans l'enseignement supérieur, le nombre de projets est passé de près de 680 en 2014 à 960 en 2019, pour un financement qui a augmenté de 78 % en cinq ans pour atteindre plus de 128 millions d'euros en 2019. Les projets de mobilité sont très largement majoritaires : ils concernent 97 % des projets. Les projets de partenariats ont quant à eux triplé : passant de 9 projets en 2016 à 27 en 2019, pour un financement en hausse de 160 % sur la période.

¹ MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, « L'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France », n° 12, avril 2019.

² Y compris les enseignants-chercheurs des EPSCP

⁴ Les projets de partenariats (cf. encadré) sont des projets transversaux ne contenant pas nécessairement d'activités de mobilité. Il s'agit de projets d'innovation ou d'échange de bonnes pratiques.

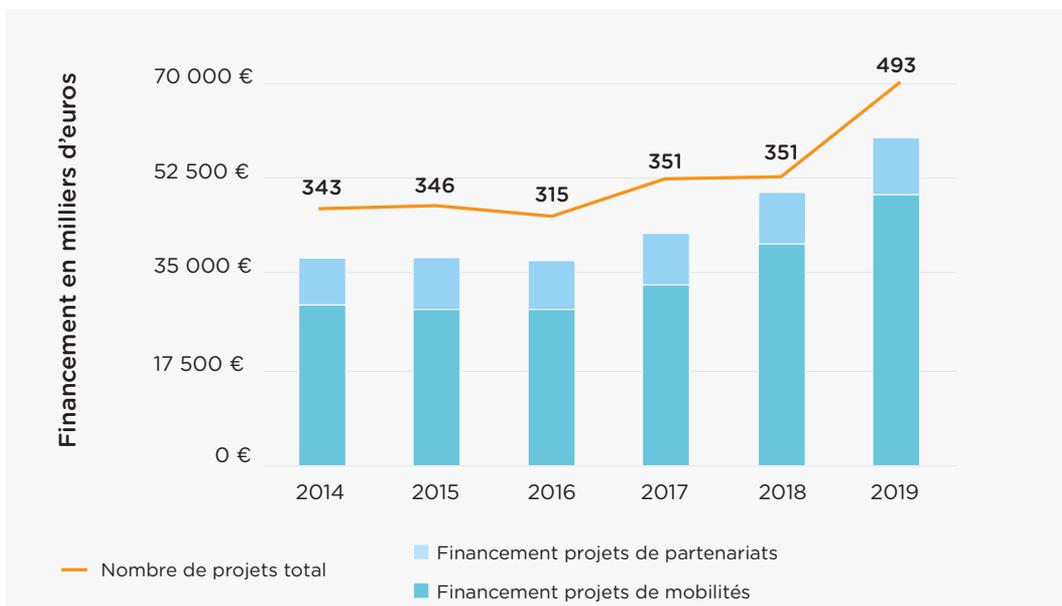
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ET DU FINANCEMENT ERASMUS + ENTRE 2014 ET 2019 POUR LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Dans le secteur de l'EPF, le nombre de projets est passé de près de 340 en 2014 à près de 500 en 2019, pour un financement atteignant près de 60 millions d'euros en 2019. Cette hausse concerne

essentiellement les projets de mobilité, dont l'enveloppe financière Erasmus + a augmenté de 75 % entre 2015 et 2019 (celle attribuée aux projets de partenariats n'a augmenté que de 16 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ET DU FINANCEMENT ERASMUS + ENTRE 2014 ET 2019 POUR LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE





• **La répartition géographique des projets et des financements est assez équilibrée sur l'ensemble du territoire** et suit globalement le poids démographique des régions.

	Nb total de projets en 2019	Évolution 2015-2019	Nb d'organismes financés en 2019	Évolution 2015-2019	Financement 2019 (milliards d'euros)	Évolution 2015-2019	Poids démographiques*	Poids du financement dans le budget total France	Poids en termes de financement
Auvergne-Rhône-Alpes	178	24 %	143	19 %	25 954	66 %	12 %	14 %	14 %
Bourgogne-Franche-Comté	55	77 %	44	76 %	5 055	80 %	4 %	3 %	3 %
Bretagne	80	21 %	63	15 %	10 161	87 %	5 %	5 %	5 %
Centre-Val de Loire	28	27 %	25	25 %	3 129	22 %	4 %	2 %	2 %
Corse	9		8		2 459		1 %	1 %	1 %
Grand-Est	76	29 %	67	29 %	9 134	39 %	8 %	5 %	5 %
Guadeloupe	3		3		462		1 %	0 %	0 %
Guyane	5		4		798		0 %	0 %	0 %
Hauts-de-France	89	56 %	75	50 %	14 867	83 %	9 %	8 %	8 %
Île-de-France	340	28 %	298	25 %	42 617	61 %	18 %	23 %	23 %
La Réunion	18		14		3 565		1 %	2 %	2 %
Martinique	19		15		1 810		1 %	1 %	1 %
Normandie	57	16 %	50	14 %	7 418	66 %	5 %	4 %	4 %
Nouvelle-Aquitaine	149	57 %	132	59 %	20 728	85 %	9 %	11 %	11 %
Nouvelle-Calédonie	3		2		159		0 %	0 %	0 %
Occitanie	142	33 %	118	34 %	16 050	67 %	9 %	9 %	9 %
Pays de la Loire	113	22 %	103	27 %	11 964	46 %	6 %	6 %	6 %
Polynésie française	2		2		330		0 %	0 %	0 %
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	86	54 %	71	54 %	11 303	79 %	7 %	6 %	6 %
Total	1 452	34 %	1 237	32 %	187 963	70 %	100 %	100 %	100 %

*Source : RP2018, Insee.



Les projets de partenariats dans le programme Erasmus + (action clé 2)

Les projets de partenariats sont des projets transnationaux visant à élaborer et à mettre en commun des pratiques innovantes, ainsi qu'à promouvoir la coopération, l'apprentissage par les pairs et les échanges d'expériences dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Ils visent à répondre à des priorités horizontales ou spécifiques dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement scolaire, de l'éducation et de la formation des adultes, ou de la jeunesse.

Il existe deux types de projets de partenariats : ceux qui soutiennent l'innovation et ceux qui favorisent les échanges de bonnes pratiques.

Les projets de partenariats permettent à un large éventail d'organisations publiques, privées et non gouvernementales de mettre en œuvre une vaste gamme d'activités visant notamment à :

- renforcer la coopération entre organisations et leur mise en réseau ;
- promouvoir l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre de pratiques innovantes ;
- faciliter la reconnaissance et la validation des connaissances, aptitudes et compétences acquises ;
- encourager la coopération entre les autorités régionales en vue d'élaborer de nouveaux systèmes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ;
- soutenir les apprenants ayant un handicap ou des besoins spécifiques, et faciliter leur transition vers le marché du travail ;
- aider les professionnels de l'éducation et de la formation à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'apprentissage ;
- promouvoir l'intégration des nouveaux migrants et sensibiliser à la crise des réfugiés en Europe ;
- promouvoir l'entrepreneuriat et la citoyenneté active parmi les jeunes.



Les activités proposées peuvent varier en fonction de l'objectif du projet, des organisations participantes, de l'incidence attendue et d'autres éléments.

En fonction du champ d'application et des objectifs du projet, des possibilités d'apprentissage, de formation ou d'enseignement à l'étranger peuvent être offertes aux écoliers, étudiants, apprenants et membres du personnel, pour autant que ces activités transnationales contribuent à réaliser l'objectif du projet.

Les candidatures doivent être présentées par une organisation établie dans un pays participant au programme. En général, au moins trois organisations de plusieurs pays participants au programme doivent être impliquées dans le projet.

Le nombre d'organisations participantes n'est pas limité. Des organisations de pays partenaires peuvent également se porter candidates, à condition qu'elles apportent une valeur ajoutée importante au projet.

La durée des partenariats peut varier en fonction du domaine couvert :

- enseignement supérieur : entre 24 et 36 mois ;
- enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, éducation des adultes : entre 12 et 36 mois.

Les subventions allouées aux projets sont généralement plafonnées à 150 000 euros par an.

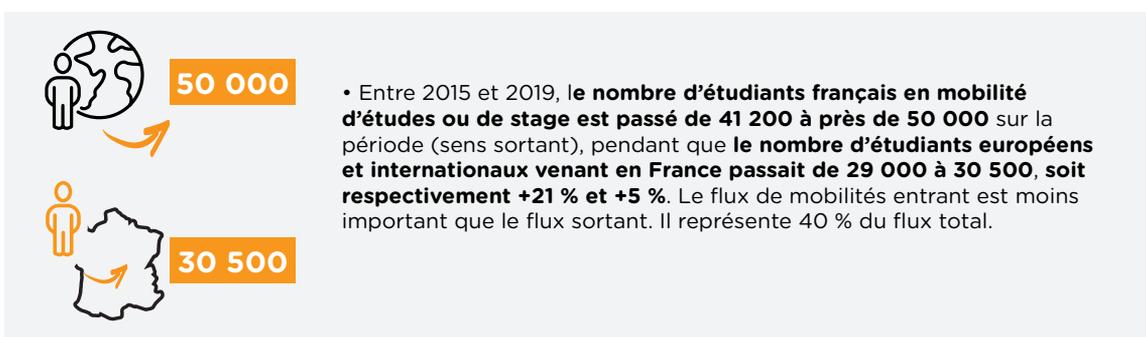
{4.2}

Évolution et répartition régionale des publics en mobilité entrante et sortante

Un projet de mobilité peut contenir plusieurs activités de mobilité concernant des publics et des destinations potentiellement différents. Si la partie précédente apportait des informations sur les projets de l'enseignement supérieur et de l'EFPP dans leur ensemble, cette section porte sur les effectifs de personnes mobiles, que ce soit en mobilité entrante ou sortante.

• Une forte croissance des mobilités sortantes

Entre 2015 et 2019, le nombre de personnes de l'enseignement supérieur en mobilité sortante est passé de 44 200 à plus de 54 400, soit + 23 % en trois ans. Côté mobilités entrantes, leur nombre est passé de 32 250 à 35 900, soit une hausse de 11 %.



Si l'on rapproche ces volumes de la mobilité totale estimée par l'UNESCO (cf. partie 1.1), près d'un étudiant français sur deux en mobilité sortante bénéficie d'un financement Erasmus + (49 % sur l'année 2016-2017).

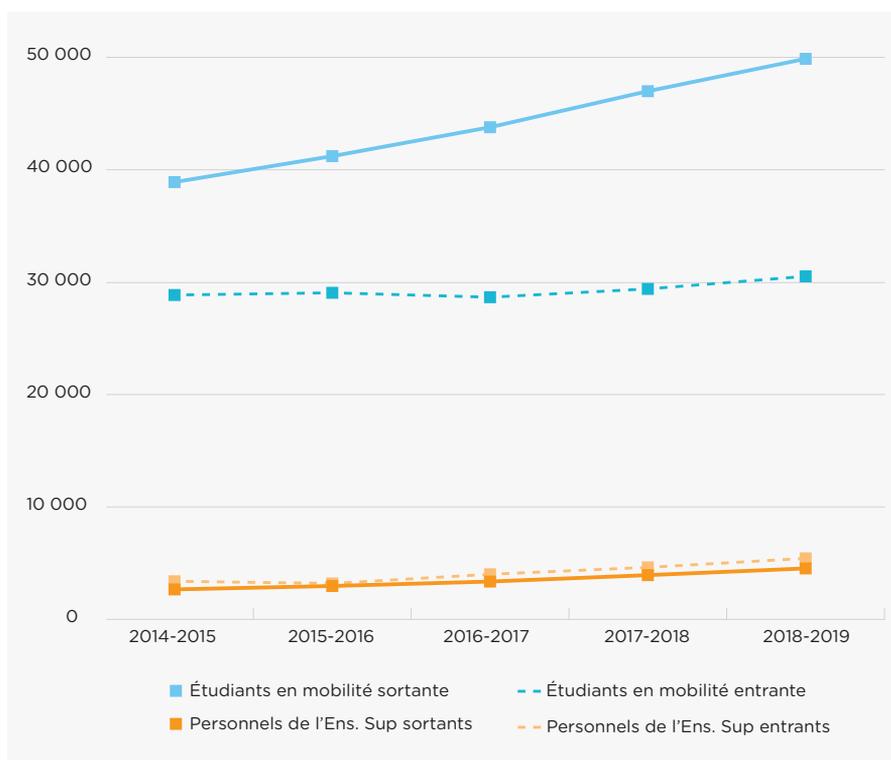
En ce qui concerne la mobilité entrante, les étudiants bénéficiant du programme Erasmus + représentent environ un étudiant entrant sur 10 (11 % sur l'année 2016-2017).

Les apprenants de l'EFPP, bien que moins nombreux, suivent une progression plus forte. Les départs ont augmenté de 34 % sur la période, atteignant près de 19 700 apprenants en 2018-2019, pendant que les arrivées augmentaient de + 24 %, avec près de 5 200 apprenants en 2018-2019. Depuis l'année 2015-2016, les apprenants de la formation professionnelle en mobilité sortante de stage sont ainsi plus nombreux que les étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité de stage.

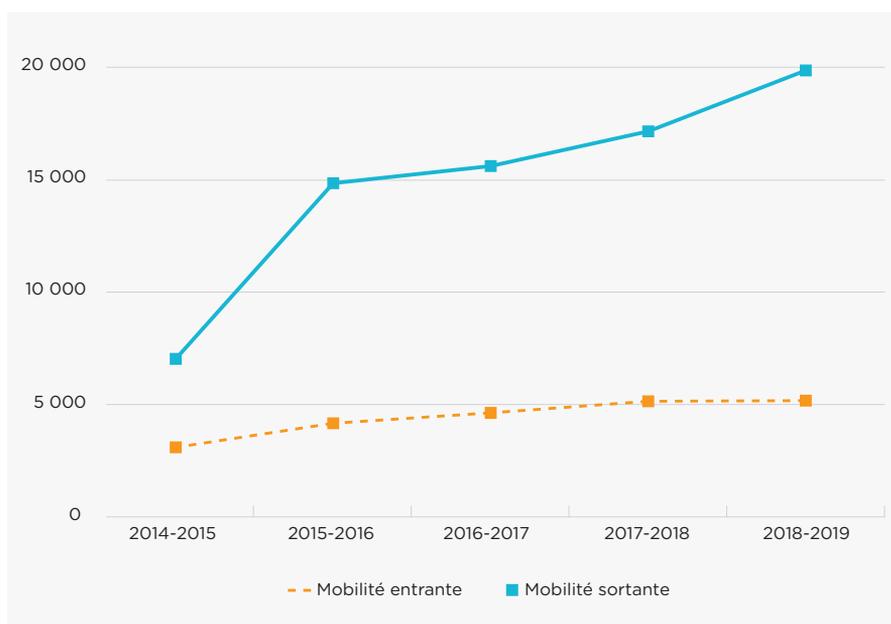
Dans la formation professionnelle, le nombre de départs est 3,8 fois plus important que le volume d'arrivées en France. Le déséquilibre est moins fort dans le secteur de l'enseignement supérieur où la mobilité sortante n'est qu'une fois et demie plus importante que la mobilité entrante.

En effet, dans l'enseignement supérieur, 58 % des départs et 65 % des arrivées sont des mobilités d'études. Les étudiants en mobilité de stage ne représentent qu'un tiers des personnes en mobilité sortante. Cependant, cette proportion est en forte augmentation. Le nombre d'étudiants sortants en mobilité d'études n'a ainsi augmenté que de 16 % depuis 2014-2015, pendant que les stages étaient en hausse de + 57 %. Les effectifs concernant la mobilité entrante suivent une tendance similaire, mais de façon plus lente.

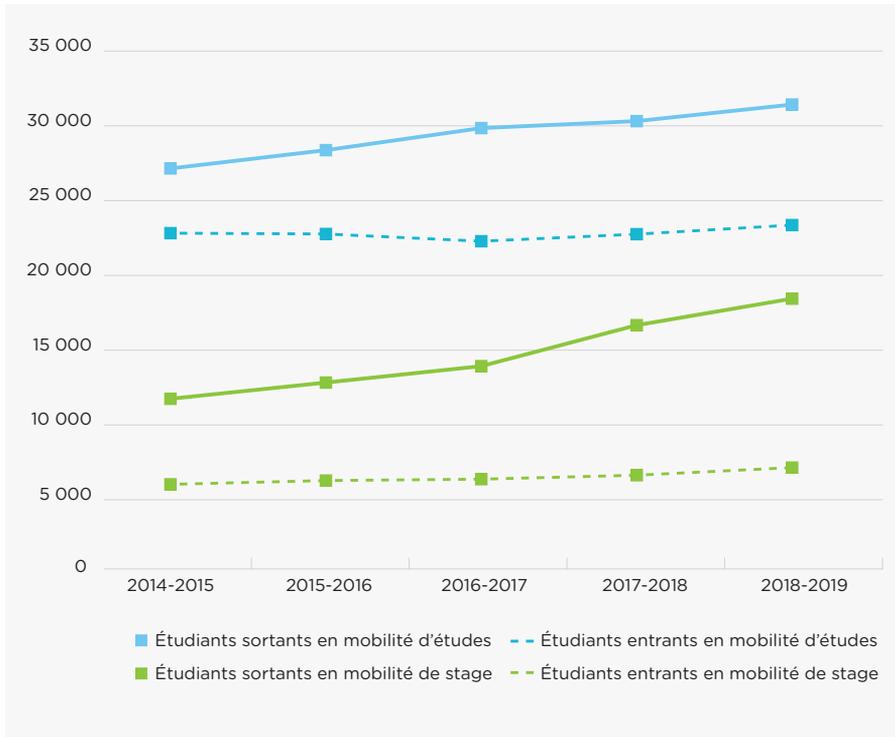
• ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ET DE PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MOBILITÉ ENTRANTE ET SORTANTE



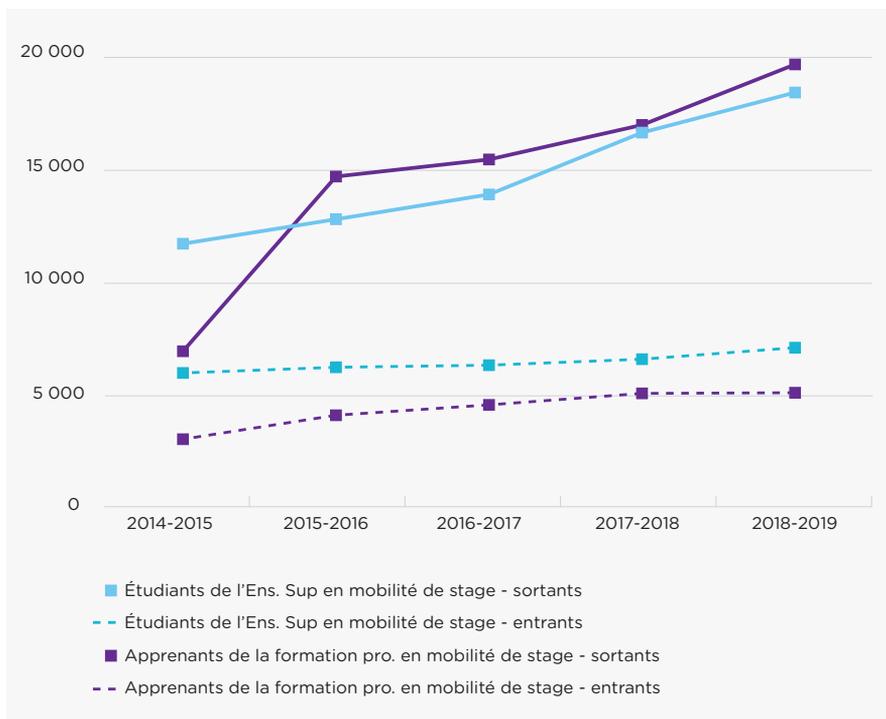
• ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ ENTRANTE ET SORTANTE



• ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ENTRANTE ET SORTANTE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR TYPE DE MOBILITÉ (ÉTUDE OU STAGE)



• ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPRENANTS EN MOBILITÉ DE STAGE SELON LE SECTEUR ÉDUCATIF (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR/FORMATION PROFESSIONNELLE)



• Une répartition territoriale équilibrée de la mobilité dans l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le nombre de personnes mobiles, suit dans l'ensemble, le poids de la population étudiante. Les départs sont un peu moins concentrés que la population étudiante elle-même, puisque les deux principales régions d'envoi, l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes ne cumulent que 37 % des départs, alors que 39 % des étudiants y résident. Les régions Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine représentent respectivement 10 % et 9 % des départs pour une population de 8,5 % et 7,8 % des étudiants.

Avec près de 36 000 arrivées pour l'année académique 2018-2019, le flux de mobilités entrantes est légèrement moins important que le flux sortant. Il représente 40 % du flux total. Par ailleurs, la répartition géographique des publics en

mobilité entrante dans l'enseignement supérieur est plus concentrée. L'Île-de-France rassemble à elle seule près d'un tiers des arrivées. Le flux entrant y est quasiment égal au flux sortant. Une telle proportion n'est atteinte qu'en régions Sud-PACA, également très attractives.

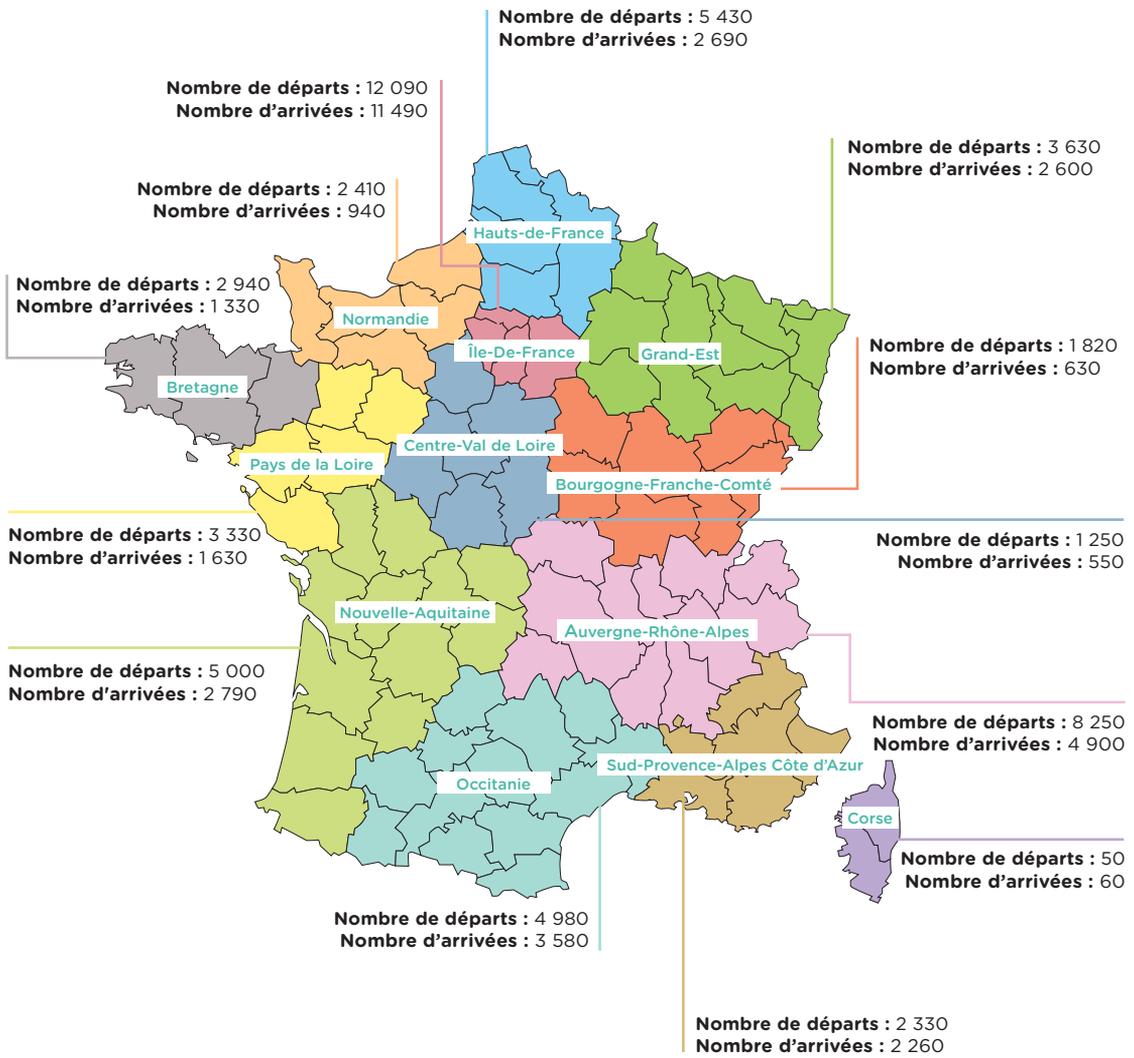
En termes d'évolution, les régions Sud-PACA et Bourgogne-Franche-Comté connaissent les hausses les plus importantes en termes de mobilité sortante avec respectivement + 50 % et + 34 % depuis 2015. Le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes présente également une évolution au-dessus de la moyenne française avec + 29 % de personnes en mobilité sortante. Bien que les effectifs soient faibles, les dynamiques sont également très importantes dans les régions d'outre-mer. Depuis 2015-2016, la Guadeloupe a multiplié par 2,5 le nombre d'étudiants en mobilité sortante et La Réunion par deux.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

	MOBILITÉS SORTANTES			MOBILITÉS ENTRANTES			FLUX TOTAL : ARRIVÉES + DÉPARTS			
	Nb de départs en 2018-2019*	Évolution sur 4 ans	Poids de la région dans les départs	Nb d'arrivées en 2018-2019	Évolution sur 4 ans	Poids de la région dans les arrivées	Flux total 2018-2019*	Évolution sur 4 ans	Poids de la région dans le flux total	Poids des arrivées dans le flux total
Auvergne-Rhône-Alpes	8 250	29 %	15 %	4 900	13%	14 %	13 150	23 %	15 %	37 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 820	34 %	3 %	630	-12 %	2 %	2 450	18 %	3 %	26 %
Bretagne	2 940	23 %	5 %	1 330	16 %	4 %	4 260	21 %	5 %	31 %
Centre-Val de Loire	1 250	25 %	2 %	550	-9 %	2 %	1 790	12 %	2 %	30 %
Corse	50	0 %	0 %	60	20 %	0 %	110	10 %	0 %	56 %
Grand-Est	3 630	20 %	7 %	2 600	9 %	7 %	6 230	15 %	7 %	42 %
Guadeloupe	140	142 %	0 %	100	36 %	0 %	240	82 %	0 %	43 %
Guyane	100	335 %	0 %	0		0 %	100	316 %	0 %	4 %
Hauts-de-France	5 430	24 %	10 %	2 690	21 %	7 %	8 120	23 %	9 %	33 %
Île-de-France	12 090	24 %	22 %	11 490	11 %	32 %	23 580	17 %	26 %	49 %
La Réunion	360	94 %	1 %	210	45 %	1 %	560	73 %	1 %	37 %
Martinique	230	3 %	0 %	0	200 %	0 %	240	4 %	0 %	1 %
Mayotte	0		0 %	0	0 %	0 %	0		0 %	
Normandie	2 410	4 %	4 %	940	14 %	3 %	3 350	7 %	4 %	28 %
Nouvelle-Aquitaine	5 000	14 %	9 %	2 790	6 %	8 %	7 790	11 %	9 %	36 %
Nouvelle-Calédonie	30	29 %	0 %	20		0 %	50	20 %	0 %	44 %
Occitanie	4 980	23 %	9 %	3 580	15 %	10 %	8 560	19 %	9 %	42 %
Pays de la Loire	3 330	11 %	6 %	1 630	12 %	5 %	4 960	11 %	5 %	33 %
Polynésie française	40	-11 %	0 %	10		0 %	60	-2 %	0 %	25 %
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	2 330	50 %	4 %	2 260	10 %	6 %	4 590	27 %	5 %	49 %
France sans indication	0		0 %	160	7 %	0 %	160	7 %	0 %	
Total	54 400	23%	100 %	35 940	11 %	100 %	90 350	18 %	100 %	40 %

*les effectifs ont été arrondis à la dizaine

• ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - NOMBRE DE DÉPARTS ET D'ARRIVÉES EN 2018-2019



Guadeloupe



Nombre de départs : 140
Nombre d'arrivées : 100

La Réunion



Nombre de départs : 360
Nombre d'arrivées : 210

Nouvelle-Calédonie



Nombre de départs : 30
Nombre d'arrivées : 20

Guyane



Nombre de départs : 100
Nombre d'arrivées : 0

Martinique



Nombre de départs : 230
Nombre d'arrivées : 0

Polynésie-française



Nombre de départs : 40
Nombre d'arrivées : 10

Les dynamiques en termes de mobilité entrante semblent plus instables. Les Hauts-de-France ont largement augmenté leur attractivité avec + 21 % d'arrivées depuis 2015, contre + 11 % en moyenne sur l'ensemble du territoire national. Les régions Bretagne, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Sud-PACA suivent également des tendances plus favorables que la moyenne variant de + 14 à + 16 %.

Sur l'ensemble de la France, la mobilité d'études des étudiants représente 58 % de la mobilité sortante de l'enseignement supérieur. La mobilité de stage ne représente quant à elle que 34 % et celle du personnel de l'enseignement supérieur

représente 8 %. Certains territoires s'éloignent néanmoins de cette répartition, comme la Nouvelle-Aquitaine, dont les étudiants stagiaires représentent 44 %, ou les territoires d'outre-mer qui présentent des parts beaucoup plus fortes de mobilité de stage et de personnels.

Au niveau national, les arrivées concernent plus souvent des activités d'études (65 %) et de formation du personnel (15 %), et moins souvent des mobilités de stage (20 %). Dans certains territoires, comme les Hauts-de-France, le poids de la mobilité d'études atteint même 72 % des arrivées.

RÉPARTITION DES MOBILITÉS ENTRANTES ET SORTANTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2018-2019

	RÉPARTITION DES DÉPARTS			RÉPARTITION DES ARRIVÉES		
	Étudiants en mobilité d'études	Personnels de l'enseignement supérieur	Étudiants en mobilité de stage	Étudiants en mobilité d'études	Personnels de l'enseignement supérieur	Étudiants en mobilité de stage
Auvergne-Rhône-Alpes	61 %	9 %	30 %	69 %	16 %	16 %
Bourgogne-Franche-Comté	53 %	7 %	40 %	61 %	19 %	20 %
Bretagne	59 %	8 %	33 %	69 %	18 %	13 %
Centre-Val de Loire	56 %	12 %	32 %	61 %	18 %	22 %
Corse	77 %	23 %	0 %	20 %	21 %	59 %
Grand-Est	60 %	7 %	32 %	68 %	15 %	17 %
Guadeloupe	13 %	18 %	69 %	66 %	25 %	10 %
Guyane	22 %	26 %	52 %	50 %	50 %	0 %
Hauts-de-France	55 %	8 %	37 %	72 %	18 %	10 %
Île-de-France	62 %	8 %	30 %	63 %	13 %	24 %
La Réunion	35 %	27 %	37 %	60 %	27 %	13 %
Martinique	0 %	28 %	72 %	0 %	100 %	0 %
Mayotte						
Normandie	59 %	6 %	35 %	67 %	23 %	11 %
Nouvelle-Aquitaine	47 %	8 %	44 %	70 %	16 %	14 %
Nouvelle-Calédonie	56 %	4 %	41 %	29 %	0 %	71 %
Occitanie	56 %	9 %	35 %	63 %	13 %	24 %
Pays de la Loire	65 %	6 %	29 %	71 %	17 %	13 %
Polynésie française	29 %	10 %	62 %	0 %	14 %	86 %
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	54 %	10 %	36 %	58 %	15 %	28 %
France sans indication				3 %	3 %	89 %
Total	58 %	8 %	34 %	65 %	15 %	20 %

• **Des dynamiques territoriales très fortes dans le secteur de la formation professionnelle**

En ce qui concerne la formation professionnelle, les écarts territoriaux sont assez marqués. Si l'Île-de-France arrive en tête avec 20 % des départs, elle se situe en 5e position en termes d'arrivées. La Nouvelle-Aquitaine se place en 3e position avec 12 % des départs et en 2e concernant les arrivées avec un taux de 17 %. Auvergne-Rhône-Alpes est à la 3e place nationale (mobilités entrantes et sortantes confondues), avec 13 % des départs et 11 % des arrivées. L'Occitanie représente 9 % des apprenants sortants, mais se place première région d'accueil avec 19 % des arrivées. Sud-PACA est

également attractive, avec 15 % des arrivées.

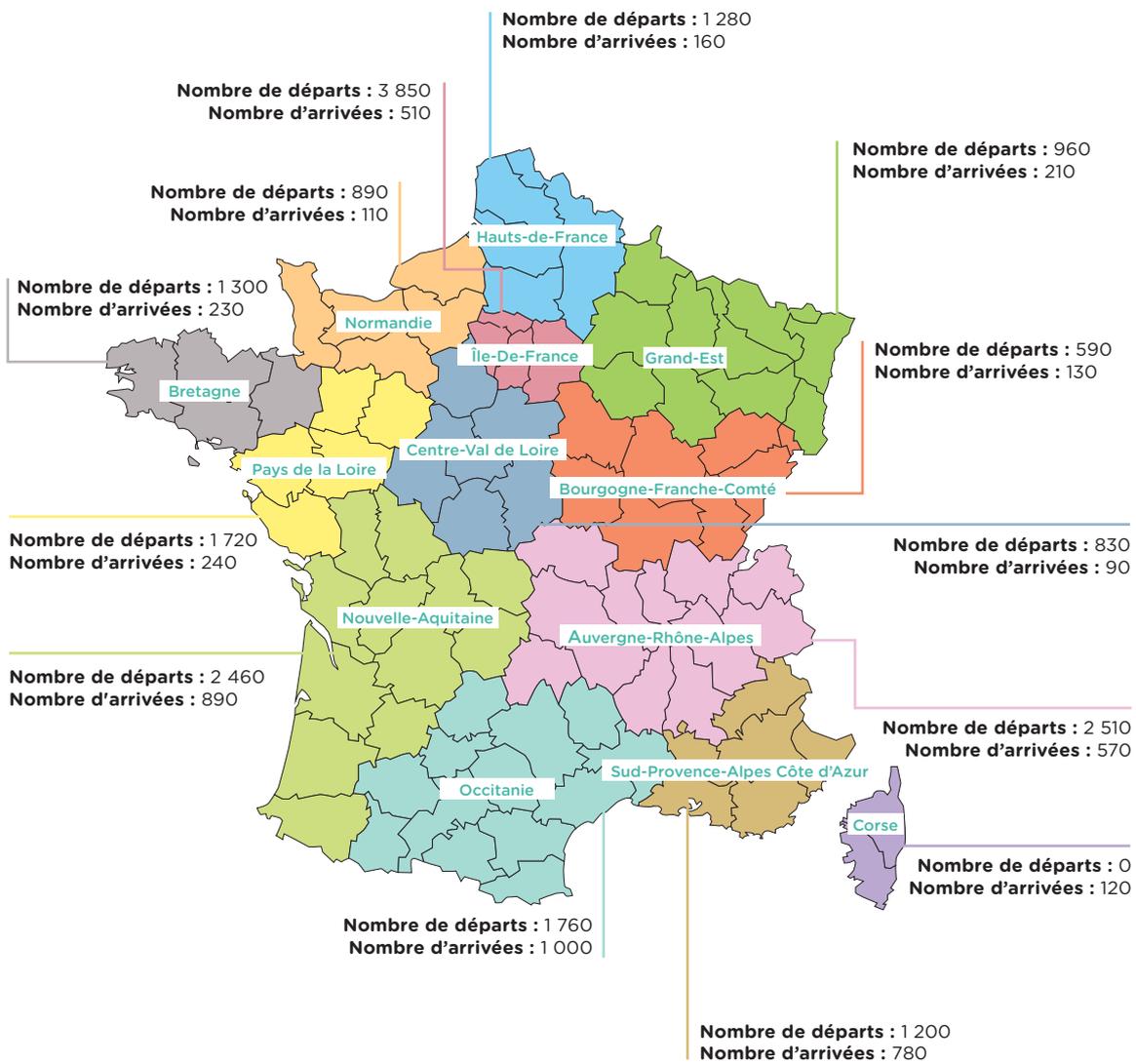
L'évolution du nombre d'apprenants de la formation professionnelle en mobilité de stage a très fortement augmenté au cours des trois dernières années dans tous les territoires. Les croissances les plus fortes s'observent dans les régions Sud-PACA (+ 92 %), Occitanie (+ 70 %), Hauts-de-France (+ 56 %), Normandie (+ 49 %) et Bourgogne-Franche-Comté (+ 43 %).

En termes d'arrivées, le secteur de la formation professionnelle ne suit pas du tout la répartition démographique française. Les premières régions d'accueil sont l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, avec respectivement 19 % et 17 % des arrivées du secteur, suivies par Sud-PACA (15 %).

FORMATION PROFESSIONNELLE

	MOBILITÉS SORTANTES			MOBILITÉS ENTRANTES			FLUX TOTAL : ARRIVÉES + DÉPARTS			
	Nb de départs en 2018-2019*	Évolution sur 4 ans	Poids de la région dans les départs	Nb d'arrivées en 2018-2019	Évolution sur 4 ans	Poids de la région dans les arrivées	Flux total 2018-2019*	Évolution sur 4 ans	Poids de la région dans le flux total	Poids des arrivées dans le flux total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 510	22 %	13 %	570	4 %	11 %	3 080	18 %	12 %	19 %
Bourgogne-Franche-Comté	590	43 %	3 %	130	49 %	2 %	720	44 %	3 %	18 %
Bretagne	1 300	38 %	7 %	230	97 %	4 %	1 530	44 %	6 %	15 %
Centre-Val de Loire	830	15 %	4 %	90	-36 %	2 %	910	7 %	4 %	10 %
Corse	0		0 %	120	185 %	2 %	120	139 %	0 %	100 %
Grand-Est	960	1 %	5 %	210	-21 %	4 %	1 180	-4 %	5 %	18 %
Guadeloupe	0		0 %	0		0 %	0		0 %	
Guyane	70		0 %	0		0 %	70		0 %	
Hauts-de-France	1 280	56 %	7 %	160	99 %	3 %	1 440	60 %	6 %	11 %
Île-de-France	3 850	24 %	20 %	510	16 %	10 %	4 360	23 %	18 %	12 %
La Réunion	200	113 %	1 %	40		1 %	230	153 %	1 %	17 %
Martinique	80	97 %	0 %	0		0 %	80	97 %	0 %	
Mayotte	10		0 %	0		0 %	10		0 %	
Normandie	890	49 %	5 %	110	-55 %	2 %	1 000	18 %	4 %	11 %
Nouvelle-Aquitaine	2 460	33 %	12 %	890	18 %	17 %	3 350	29 %	13 %	27 %
Nouvelle-Calédonie	0		0 %	0		0 %	0		0 %	
Occitanie	1 760	70 %	9 %	10 000	57 %	19 %	2 760	65 %	11 %	36 %
Pays de la Loire	1 720	20 %	9 %	240	-3 %	5 %	1 960	16 %	8 %	12 %
Polynésie française	0		0 %	0		0 %	0		0 %	
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	1 200	92 %	6 %	780	51 %	15 %	1 980	73 %	8 %	39 %
France sans indication	0		0 %	80	118 %	1 %	80	118 %	0 %	0 %
Total	19 690	34 %	100 %	5 160	24 %	100 %	24 850	32 %	100 %	21 %

FORMATION PROFESSIONNELLE - NOMBRE DE DÉPARTS ET D'ARRIVÉES EN 2018-2019



Guyane



Nombre de départs : 70
Nombre d'arrivées : 0

Martinique



Nombre de départs : 80
Nombre d'arrivées : 0

La Réunion



Nombre de départs : 200
Nombre d'arrivées : 40

Mayotte



Nombre de départs : 10
Nombre d'arrivées : 0

• **Destinations, langues et pays d'origine**

Que ce soit pour l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle, l'Espagne arrive en tête des pays de destination de la mobilité sortante, et l'Allemagne en tête des pays d'origine des publics en mobilité entrante.

Dans l'enseignement supérieur, les principales destinations correspondent globalement aux principales zones d'origines, ce qui illustre

vraisemblablement le fait de partenariats d'échanges stables entre les universités.

Les flux sont plus divers en ce qui concerne la formation professionnelle, les stages s'effectuant principalement en entreprise. Les destinations semblent plus souvent choisies en fonction de la langue : l'Irlande, le Royaume-Uni et Malte occupent les 2e, 3e et 4e places des pays d'accueil, mais ne sont pas présents dans les cinq principaux pays d'origine des apprenants venant en France.

20 PREMIÈRES DESTINATIONS DES MOBILITÉS SORTANTES ERASMUS + DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pays de destination	Nb de départs en 2018-2019*	Évolution en % depuis 2015	Poids dans l'ensemble des départs
Espagne	9 610	24 %	18 %
Royaume-Uni	7 640	-6%	14 %
Allemagne	5 260	5 %	10 %
Italie	4 040	45 %	7 %
Belgique	3 250	58 %	6 %
Irlande	2 960	25 %	5 %
Pays-bas	2 180	32 %	4 %
Suède	2 140	22 %	4 %
Finlande	1 640	19 %	3 %
Pologne	1 600	12 %	3 %
République tchèque	1 480	33 %	3 %
Portugal	1 390	73 %	3 %
Norvège	1 360	27 %	3 %
Roumanie	970	25 %	2 %
Malte	960	105 %	2 %
Hongrie	870	8 %	2 %
Danemark	860	18 %	2 %
Grèce	830	63 %	2 %
Autriche	760	37 %	1 %
Luxembourg	670	102 %	1 %

*les effectifs ont été arrondis à la dizaine

20 PREMIERS PAYS D'ORIGINE DES MOBILITÉS ENTRANTES ERASMUS + DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pays d'origine	Nb d'arrivées en 2018-2019*	Évolution en 4 ans	Poids dans l'ensemble des arrivées
Allemagne	6 140	0 %	17 %
Italie	5 270	19%	15 %
Espagne	4 830	16 %	13 %
Royaume-Uni	4 110	-7 %	11 %
Belgique	1 850	20 %	5 %
Pologne	1 340	-15 %	4 %
Roumanie	1 250	-10 %	3 %
Pays-bas	960	9 %	3 %
Irlande	840	18 %	2 %
Turquie	710	-8 %	2 %
Suède	690	11 %	2 %
République tchèque	650	-27 %	2 %
Grèce	620	-6 %	2 %
Autriche	610	-4 %	2 %
Portugal	570	17 %	2 %
Finlande	480	-11 %	1 %
Norvège	390	42 %	1 %
Danemark	390	-9 %	1 %
Hongrie	380	0 %	1 %
Lituanie	330	12 %	1 %

*les effectifs ont été arrondis à la dizaine

**20 PREMIÈRES DESTINATIONS
DES MOBILITÉS DE STAGE ERASMUS+
DES APPRENANTS DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Pays de destination	Nb de départs en 2018-2019*	Évolution en % depuis 2015	Poids dans l'ensemble des départs
Espagne	3 860	52 %	20 %
Irlande	3 010	89 %	15 %
Royaume-Uni	2 540	-32 %	13 %
Malte	1 400	102 %	7 %
Italie	1 310	20 %	7 %
Belgique	1 270	102 %	6 %
Allemagne	1 210	8 %	6 %
Portugal	930	62 %	5 %
Pologne	540	35 %	3 %
République tchèque	440	50 %	2 %
Grèce	410	133 %	2 %
Danemark	350	88 %	2 %
Finlande	330	27 %	2 %
Pays-bas	330	48 %	2 %
Roumanie	260	49 %	1 %
Hongrie	230	190 %	1 %
Suède	190	-4 %	1 %
Norvège	160	10 %	1 %
Croatie	140	99 %	1 %
Luxembourg	100	35 %	1 %

*les effectifs ont été arrondis à la dizaine

**20 PREMIERS PAYS D'ORIGINE
DES APPRENANTS DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ERASMUS+
ARRIVANT EN FRANCE EN 2018-2019**

Pays d'origine	Nb d'arrivées en 2018-2019*	Évolution en 4 ans	Poids dans l'ensemble des arrivées
Allemagne	1 220	205 %	15 %
Belgique	1 110	256 %	13 %
Italie	1 020	196 %	12 %
Autriche	720	68 %	9 %
Espagne	700	207 %	8 %
Royaume-Uni	630	255 %	8 %
Pays-bas	520	88 %	6 %
Hongrie	270	98 %	3 %
Pologne	260	180 %	3 %
Suède	200	152 %	2 %
Portugal	190	131 %	2 %
Finlande	180	200 %	2 %
Irlande	160	204 %	2 %
Norvège	120	273 %	1 %
Grèce	120	116 %	1 %
République tchèque	110	62 %	1 %
Turquie	110	613 %	1 %
Lituanie	90	84 %	1 %
Bulgarie	70	19 %	1 %
Croatie	70	371 %	1 %
Luxembourg	70	100 %	1 %

*les effectifs ont été arrondis à la dizaine



Certains semblent privilégier la proximité : l'Allemagne est ainsi la première destination au départ de la région Grand Est. Mais ce n'est pas toujours le cas. Ce sont en effet les apprenants et étudiants des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté qui choisissent le plus des mobilités vers le Royaume-Uni. L'Espagne arrive en tête des départs depuis les Hauts-de-France.

NOMBRE DE DÉPARTS PAR ORIGINE ET DESTINATION

Secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle confondus, année académique 2018-2019

Région d'origine	Pays de destination							Total
	Espagne	Royaume-Uni	Allemagne	Irlande	Italie	Belgique	Autres	
Auvergne-Rhône-Alpes	15 %	18 %	9 %	7 %	7 %	4 %	38 %	100 %
Bourgogne-Franche-Comté	14 %	16 %	11 %	10 %	5 %	7 %	38 %	100 %
Bretagne	19 %	15 %	8 %	7 %	5 %	7 %	38 %	100 %
Centre-Val de Loire	15 %	12 %	9 %	8 %	6 %	6 %	43 %	100 %
Corse	20 %	17 %	1 %	2 %	30 %	3 %	28 %	100 %
Grand-Est	12 %	13 %	15 %	7 %	6 %	7 %	40 %	100 %
Guadeloupe	33 %	26 %	2 %	21 %	1 %	4 %	13 %	100 %
Guyane	15 %	4 %	10 %	4 %	1 %	3 %	64 %	100 %
Hauts-de-France	17 %	13 %	10 %	6 %	6 %	7 %	41 %	100 %
Île-de-France	18 %	18 %	12 %	7 %	9 %	4 %	34 %	100 %
La Réunion	28 %	19 %	7 %	11 %	4 %	13 %	19 %	100 %
Martinique	23 %	30 %	5 %	19 %	2 %	2 %	19 %	100 %
Mayotte	0 %	95 %	0 %	0 %	0 %	0 %	5 %	100 %
Normandie	19 %	17 %	9 %	7 %	6 %	4 %	38 %	100 %
Nouvelle-Aquitaine	23 %	16 %	7 %	8 %	5 %	7 %	34 %	100 %
Nouvelle-Calédonie	13 %	8 %	4 %	32 %	3 %	24 %	15 %	100 %
Occitanie	22 %	16 %	7 %	7 %	6 %	6 %	35 %	100 %
Pays de la Loire	17 %	14 %	9 %	8 %	8 %	6 %	38 %	100 %
Polynésie française	49 %	26 %	0 %	4 %	1 %	11 %	8 %	100 %
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	15 %	18 %	8 %	11 %	10 %	5 %	34 %	100 %
Ensemble de la France	18 %	16 %	10 %	7 %	7 %	5 %	37 %	100 %

Concernant la mobilité sortante, la langue de travail est très majoritairement l'anglais, suivie de l'espagnol, du français, puis de l'allemand. Le français est nettement plus utilisé pour les mobilités de stage et celles du personnel de l'enseignement supérieur, mais peu pour les mobilités d'études.

La position largement dominante de l'anglais se retrouve sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce sont dans les territoires ultra-marins et en Corse que l'anglais est le moins utilisé, mais les effectifs sont plus réduits.

RÉPARTITION PAR LANGUE DE TRAVAIL

Mobilité sortante, année académique 2018-2019

	Anglais	Français	Allemand	Espagnol	Autres
Étudiants en mobilité d'études	70 %	2 %	7 %	15 %	7 %
Étudiants en mobilité de stage	67 %	11 %	4 %	14 %	3 %
Personnels de l'enseignement supérieur	61 %	24 %	2 %	7 %	6 %
Ensemble de l'enseignement supérieur	68 %	7 %	5 %	14 %	6 %
Apprenants de la voie professionnelle	66 %	9 %	3 %	16 %	6 %

• **Une part importante de femmes dans les mobilités entrantes**

Les femmes sont bien représentées parmi les publics mobiles, notamment dans l'enseignement supérieur. En proportion, elles sont plus nombreuses en mobilité entrante que sortante.

Elles représentent 65 % des étudiants en mobilité

entrante d'études bénéficiant du programme Erasmus +, ce qui dépasse la proportion tous dispositifs confondus présentée dans la partie précédente (61,7 % d'étudiantes d'origine UE).

Ces proportions varient relativement peu d'un territoire à l'autre. Elles sont plus nombreuses que les hommes dans toutes les régions de France, autant en termes de départs que d'arrivées.

PART DE FEMMES PARMIS LES PERSONNES MOBILES EN 2018-2019

	Mobilité sortante	Mobilité entrante
Étudiants en mobilité d'études	59 %	65 %
Étudiants en mobilité de stage	54 %	67 %
Personnels de l'enseignement supérieur	53 %	60 %
Ensemble de l'enseignement supérieur	57 %	65 %
Apprenants de la voie professionnelle	50 %	54 %

PART DES FEMMES DANS LA MOBILITÉ ENTRANTE ET SORTANTE

Secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle confondus, année académique 2018-2019

Région d'origine/de destination	Mobilité sortante	Mobilité entrante
Auvergne-Rhône-Alpes	58 %	61 %
Bourgogne-Franche-Comté	50 %	58 %
Bretagne	57 %	64 %
Centre-Val de Loire	53 %	71 %
Corse	72 %	59 %
Grand-Est	55 %	65 %
Guadeloupe	67 %	64 %
Guyane	58%	*
Hauts-de-France	55 %	65 %
Île-de-France	52 %	65 %
La Réunion	58 %	58 %
Martinique	60 %	*
Mayotte	*	*
Normandie	52 %	63 %
Nouvelle-Aquitaine	57 %	62 %
Nouvelle-Calédonie	81 %	*
Occitanie	55 %	63 %
Pays de la Loire	57 %	63 %
Polynésie française	64 %	*
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	58 %	65 %
France sans indication	*	69 %
Total général	55 %	64%

* : donnée non significative

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus + et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère

de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle est située à Bordeaux et emploie 137 personnes.

Erasmus + est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014. Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus + (2014-2020) est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.

agence.erasmusplus.fr



© Agence Erasmus+ France / Education Formation

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Novembre 2020

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : BLF impression



Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Copyright photos : Shutterstock Images



L'Observatoire
Erasmus +